

**COMMUNE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
(Vendée)**

2026_03_30_13

**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars,
le Conseil Municipal de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HENRIET Christian, Maire.

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, CHOYEAU Françoise, RAVARD Alexandra, GUILLON Cathy,
REY Pascale, Messieurs GUIGNARD Florent, GRAULIER Laurent, HENRIET Christian, PHELIPEAU Grégoire,
GUILMINEAU Christian et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Mesdames CHABIRAND Fanny, HAY Virginie, Messieurs BARDE Mickaël (pouvoir à
Monsieur HENRIET Christian), CHARNOLÉ David

Secrétaire de séance : Madame RAVARD Alexandra
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12 dont 1 pouvoir

Vote : 12 pour

OBJET : Exonération foncière, culture et vente des produits horticoles

Monsieur le Maire,

EXPOSE les dispositions de l'article 1382 J du code général des impôts permettant au conseil

PROPOSE une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties les bâtiments mentionnés au a du 6° de
l'article 1382 servant exclusivement et concomitamment à la culture de produits horticoles et à la vente de ces
mêmes produits.

Vu l'article 1382 J du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les bâtiments mentionnés au a du 6° de
l'article 1382 du code général des impôts qui servent exclusivement et concomitamment à la culture de
produits horticoles et à la vente de ces mêmes produits
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

FAIT ET DELIBERE en mairie, les, jour, mois et an susdits

Le Maire,
Christian HENRIET

